

On fait que dans les froids excessifs, les pauvres sont en butte à tous les fléaux de l'indigence: quand bien même on supposeroit que ces malheureux ne recourroient à ce chauffage que passagèrement & dans les tems les plus rigoureux, cette propriété de corriger à peu de frais le mauvais air (de quelque maniere qu'on l'entende), est un avantage très-digne de considération; il entre dans la classe de ces médicamens, dont l'art de guérir prescrit la vapeur ou la fumigation pour les affections de morbi causa, aëris in quo degunt incongruitati, quandoque ferè in totum adscribatur, & pro curatione soli aut cœli mutatio, cœteris quibuscumque remediis præferatur. *Willis, opere citato.*

E



poitrine ; ce moyen paroîtroit même de nature à l'emporter sur l'habitation dans des étables, dont on avoit voulu faire une méthode spécifique.

Les deux autres circonstances appartenantes au feu de houille, ne sont pas aussi essentielles, puisqu'elles ne concernent pas la santé ; elles ne sont, pour ainsi dire, que d'opinion, c'est-à-dire fondées uniquement sur des apparences. Pour aller au nœud de la question, concernant l'odeur que donne le charbon de terre brûlé, & trancher toute difficulté sur ce point, il s'agit de nier ou de convenir que les désagrémens & les incommodités qu'on ne pourra faire disparoître dans

l'usage de ce fossile, tant de la part de l'odeur qu'il exhale que de la poussiere qu'il répand, sont bien sensibles. Il s'agit d'examiner en quoi ils sont mal entendus ou exagérés. Ceci ne comporte absolument qu'une révision de faits vérifiés soigneusement, & discutés avec impartialité.

De la vapeur, de l'odeur & de la fumée du charbon de terre.

La maniere dont on est prévenu contre le feu du charbon de terre relativement à ces incommodités, ne peut avoir sa premiere source que dans le récit de ceux qui ont été dans les pays où l'on en fait usage. La plus grande partie





des voyageurs tient effectivement un langage assez uniforme au désavantage de ce chauffage. Sans vouloir ici les déprimer, à la faveur du reproche que l'on fait à ceux qui viennent de loin, naturellement portés à s'écarter de la vérité, je demande sérieusement si tous ceux qui sont sortis de chez eux sont dans le cas de mériter une confiance aveugle sur ce qu'ils racontent ? Les uns, & ce nombre est grand, n'ont porté dans les pays étrangers qu'ils ont vus, que des yeux fascinés par des préjugés, & ne rapportent à leurs compatriotes que les fausses idées qu'ils avoient avant leur départ.



D'autres, tout-à-fait ignorans sur les modes, sur les pratiques, comme sur les particularités des pays où ils ont été, uniquement infatués d'un voyage qu'ils ont fait en courant, s'arrogent impérieusement des droits sur la crédulité de leurs auditeurs, dont peu font en état de les contredire; ils prennent d'ordinaire un ton affirmatif, même décisif, qui ordonne aux autres de ne pas douter.

Combien dans tous ces différens voyageurs, dont on écoute les récits, y en a-t-il, je ne dis pas seulement qui sachent observer, mais qui aient voulu se donner la peine de voir & d'examiner? Le point

auquel j'en suis , me fournira ici la preuve de ce manque d'attention & de discernement des voyageurs, d'après lesquels on croit connoître exactement les effets du feu de houille.

Dans le compte que rendent la plupart d'entre eux, de leurs sensations à cet égard , aucun n'a fait mention d'une circonstance également compétente aux sens, & , à mon avis , aussi frappante que les autres phénomènes du chauffage , dont ils relevent si fort les incommodités ; c'est précisément hors des tems qu'il n'y a pas de feu allumé dans un appartement , en conséquence lorsqu'on ne peut y penser , lorsqu'on ne s'y attend pas même,





que la circonstance dont je viens de parler a lieu. J'en ai dit un mot en passant, page 27 de la premiere partie. Voici ce dont il s'agit : La *graisse* ou l'huile du charbon de terre, en parcourant dans l'état obscur de vapeurs le tuyau de la cheminée, s'y est ammoncée, s'y est refroidie à différentes hauteurs & avec différentes circonstances : elle s'est convertie en suie plus ou moins *résinifiée* ou *bituminisée*. La partie qui n'est point consolidée avec la suie déjà formée, tient encore beaucoup de son humidité, qui, au moyen de l'absence du feu dans la cheminée, n'est point chassée dans le haut, & que le



tems pluvieux empêche d'y parvenir, ou de se dissiper à l'extérieur : elle reflue donc plus ou moins sensiblement dans la pièce ; à l'odeur près, c'est ce qu'on éprouve quelquefois dans des chambres chauffées par des poëles. A raison ou du peu d'étendue du tuyau, ou de la direction qu'on a été contraint de lui donner, ou de l'exposition de son issue, sur laquelle on est également gêné, les poëles renvoient en tems de pluies, lorsqu'on n'y allume point de feu, une odeur de suie assez forte : cette remarque peut être faite aisément.

Je ne puis d'ailleurs mieux désigner cette odeur au com-

mun de mes lecteurs, qu'en leur disant qu'elle tient de celle des charbons de terre & de celle des charbons de bois. Il est plus facile d'en donner une idée à ceux qui ont quelques connoissances de chymie. C'est absolument l'odeur propre au commencement de décomposition des *bitumes* ou des *résines*, & plus de ces dernières, qu'on obtient des bois résineux &c, par leur distillation à la cornue. L'odeur qui s'exhalera dans cette opération par le trou du ballon, comparée à celle de la suie dans les tems humides, démontrera mon idée; & si les charbons de terre donnent en brûlant une odeur mixte, dans laquelle on distingue celle dont



il est question, c'est une pré-
somp tion de plus pour penser,
avec beaucoup de Physiciens,
que les charbons de terre ont
une origine végétale.

La difficulté qu'il y auroit
(comme dans tout ce qui est
du ressort des sens) à trouver
tout le monde d'accord, ne
me permet pas davantage de
spécifier l'impression que cette
odeur pourroit produire sur
les uns ou sur les autres. Je don-
nerai seulement mon idée à
cet égard, & je la crois raison-
nable; elle est une fuite de l'o-
pinion de quelques auteurs
que j'ai cités, sur la propriété
du charbon de terre de donner
au feu une exhalaison bonne
pour la santé, & qui est étayée

de l'avis des médecins de Liege & de Valenciennes. Je serois disposé à penser que cette odeur, renvoyée de tems en tems des cheminées dans les appartemens, en agissant sur l'organe de la respiration, comme elle affecte l'odorat, ne contribue pas peu à rectifier l'air des villes & des maisons où l'on brûle de la *houille*.

Je passe maintenant à quelques autorités sur lesquelles on imagine pouvoir ne pas douter de l'inconvénient de la poussière, de l'odeur & de la fumée que donne le feu de charbon de terre. Les témoignages des personnes qui habitent à la proximité de quelque manufacture, où l'on em-



ploie beaucoup de charbon ,
comme d'une verrerie , &c.
font ceux auxquels on se croit
autorisé d'en appeller davan-
tage : selon eux , ces désagré-
mens sont réels & considéra-
bles.

Dans le voisinage des en-
droits où il y a des manufac-
tures qui consomment une
grande quantité de charbon
de terre , pur , & non apprêté ,
on ne connoît que l'incommo-
dité indispensable d'un grand
volume de fumée , comme par-
tout où l'on brûle d'autres ma-
tieres ; mais cette fumée plus
épaisse , & plus sensible à la vue
que celle du bois , est moins
nuisible pour les yeux ; on n'en
n'a jamais vu résulter aucun

dommage, ni aucun inconvénient; ces ateliers ne peuvent nullement être donnés pour exemple; on ne peut trop répéter que la somme de vapeur, de fumée, de poussière, résultante du charbon de terre, préparé tel que je l'ai dit, ne ressemble en rien à ce que l'on est à portée de voir dans ces endroits: ce seroit en juger très-mal que d'en juger par-là. C'est à tort qu'un journal, recherché par le choix de *notices courtes, simples & précises, sur les nouvelles productions des arts & de l'industrie, des sciences & de la littérature* (1), en discutant

(1) Avant-Coureur, n° 33, an. 1768, lundi 15 août, pag. 524, en rendant compte du 3^e mémoire de M. Desparcieux, sur le projet d'amener à Paris, la rivière d'Yvette.



les avantages des pompes à feu , appliquées à d'autres objets qu'à l'épuisement des eaux de mines , taxe l'odeur du charbon de terre , nécessaire pour le service de ces machines , *d'odeur pernicieuse.*

Nous conviendrons assurément que son odeur , sa fumée &c. , présenteront une idée défavorable , lorsqu'on voudra comparer les feux de *houille* pure avec les feux de bois ; cette manière assez naturelle de prendre l'idée de ce chauffage , pourra d'abord ne pas lui être favorable. A Londres , dans les premiers tems qu'on en brûla , on s'éleva contre son usage. Les historiens de cette ville rapportent « qu'en

» 1305, vers la fin du regne
» d'Edouard I, les marchands
» qui avoient besoin de beau-
» coup de matiere combusti-
» ble, comme les teinturiers,
» brasseurs, &c. ayant com-
» mencé alors à employer le
» charbon de terre, une gran-
» de partie de la haute, de la
» petite noblesse & des autres
» bourgeois, représenterent
» au roi que cet usage étoit in-
» commode au public, & que
» de la permission qui fut don-
» née d'informer, il s'ensuivit
» une ordonnance sévère pour
» défendre l'usage de cette
» matiere, sous peine d'amen-
» de, confiscation, &c. ». Les
» mêmes historiens rapportent
» que ces marchands éprou-

» vant la rareté & la cherté du
 » bois de chauffage , qui por-
 » toit coup à leur commerce ,
 » employèrent le charbon de
 » terre , & en tirèrent , peu de
 » tems après , de Newcastle
 » sur la Tine ».

Il seroit difficile de citer , en
 aucun pays , l'exemple d'une
 contravention aussi heureuse.
 Aujourd'hui que dans ce
 royaume les mines de charbon
 de terre donnent l'existence à
 une pépinière de matelots , ré-
 putés les plus habiles , & que
 ce commerce est devenu si
 considérable qu'on y assigne
 une partie des subsides que la
 nation a coutume d'accorder
 pour les besoins de l'état , nous
 nous croyons plus que dispen-



fés de nous arrêter à la moindre réflexion, pour faire remarquer combien on pense différemment sur cette matiere qu'on ne pensoit en 1305.

Le savant historien de la police de Paris (1) mérite trop d'égards pour passer sous silence ce qu'il dit sur cette odeur, qu'il caractérise mieux que la plupart de ceux qui en ont écrit. En parlant de ce chauffage, usité dans les pays qui produisent de la *houille*, il s'exprime d'une maniere qui ne

(1) Traité de la police, par M. Delamare, conseiller commissaire du roi au châtelet de Paris, 4 vol. in-fol. dont le 1^{er} en 1705, le 2^e en 1710, le 3^e en 1719, & le 4^e continué par M. Leclerc du Brillet, sur les mémoires de feu M. Delamare, publié en 1738.



prévient pas en sa faveur (1) ; mais il est facile d'imaginer que sur cela il n'a suivi que l'idée commune. Les propriétés qu'il donne ensuite à cette odeur, sans doute d'après quelque témoignage, font preuve qu'il n'a jamais prétendu se rendre garant de ce qu'il avance (2).

Voudroit-on, en se dépouillant un instant de toute espèce de préoccupation, savoir ce qui en est de l'odeur du char-

(1) Il ne peut y avoir qu'une longue habitude qui puisse rendre ce chauffage supportable ; car ce charbon en brûlant rend toujours son odeur naturelle de *bitume*, qui est fort incommode à ceux qui n'y sont pas accoutumés. Tom. 3, édition in-4^o, p. 933.

(2) Cette mauvaise odeur a néanmoins cette bonne qualité, qu'elle chasse ou tue les serpents. Sect. 4, p. 933, tom.

bon de terre quand il brûle ,
de la fumée qui s'en exhale ?
Rien de plus aisé ; il n'est pas
besoin pour cela d'avoir voya-
gé en Angleterre , à Liege , ni
d'avoir été dans le Hainaut
Français , ou dans les autres
provinces qui emploient ce
fossile à leur chauffage. On ne
peut faire beaucoup de che-
min dans les rues de Paris sans
passer auprès de quelque bou-
tique , d'où la vapeur , la fu-
mée , l'odeur de cette substan-
ce s'étende dans le voisinage :
on s'en apperçoit d'abord ;
mais quoi qu'elle prenne assez
fortement au nez , on n'a ja-
mais remarqué que personne
donne sur cela le moindre signe
de *déplaisance*. En tout cas ,





loin d'être nuisible , on seroit fondé, avec le célèbre M. Hoffman (1), à réputer cette vapeur amie du genre nerveux, comme la plupart des substances dont on fait respirer la fumée, & qui, quoique d'une odeur désagréable, sont décidément, dans les affections nerveuses, plus efficaces que les parfums.

Feu M. Fagon, intendant des finances, avoit été à portée, dans les contestations survenues à l'occasion des mines de Raismes & de Saint-Waast au Hainaut François, de connoître l'importance & l'éten-

(1) Fred. Hoffmani, obs. 24, de carbonibus fossilibus, & eorum vapore, non adeo noxio.

due de la ressource dont pou-
 voit être le charbon de terre.
 Soit qu'il voulût faire connoître
 son utilité pour le chauffage,
 soit idée particuliere, il
 avoit adopté le charbon de
 terre pour échauffer ses bu-
 reaux & ses antichambres.
 L'odeur que l'on appréhende
 tant, & sur laquelle on an-
 nonce une si grande répugnan-
 ce, n'avoit donné lieu à au-
 cune raillerie, ni à aucune
 contradiction sur cette fantai-
 sie, si on veut l'appeller ainsi.

Dans l'hyver de l'année
 1712, environ, plusieurs pen-
 sionnaires du collège de Louis-
 le-Grand se trouverent très-
 bien de l'idée de leurs parens,
 qui, à l'occasion du prix au-



quel sans doute le bois de chauffage étoit porté dans ce moment, envoyèrent à leurs enfans du charbon de terre. Ce fait m'a été assuré par une personne aussi éminente par ses qualités personnelles, que par les places distinguées qu'elle a occupées, & elle étoit du nombre de ceux qui se chaufferent avec du charbon de terre.

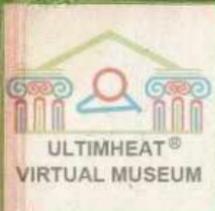
Quant à la fumée résultante de ce fossile, si on en juge par ce que l'on en voit chez les ouvriers qui emploient le charbon de terre dans leurs travaux, l'idée qu'on en prendroit seroit absolument fausse. Les charbons dont ils se servent sont ceux qui communé-



ment ont le plus d'odeur, & donnent le plus de fumée, & par cette raison ils ne conviennent pas si bien au chauffage; & on ne doit pas oublier qu'en employant le charbon de terre, *apprêté* comme je l'ai décrit, l'odeur & la vapeur n'en font plus les mêmes que celles qui se remarquent dans ces ateliers.

Dans la différence dont il s'agit ici, la *fabrication* à laquelle la houille a été soumise, pour l'appliquer aux usages domestiques, corrige réellement les défauts qui paroissent au François une raison d'exclure ce fossile des usages domestiques.

On doit bien s'attendre



qu'entre plusieurs personnes, au jugement desquelles on voudra s'en rapporter dans une matiere de cette espece, les avis se trouveront partagés; mais je n'ai sur cela qu'une observation à faire : je n'hésite point d'affurer que ce ne sera toujours que le plus petit nombre qui trouvera insupportables l'odeur, la fumée ou la vapeur de ce chauffage. L'imagination n'aura-t-elle pas, dans cette maniere d'être affecté, plus de part que la réalité? La présomption en est du moins permise.

Je suppose encore que quelqu'un, libre de tout préjugé sur cet objet, soit affecté désagréablement pendant les premiers

miers momens que la pile s'enflamme. Il est, pour ceux qui auront dans leur maison plus d'un feu, un moyen aisé de ne pas se douter de ces effets, c'est de n'employer pour le chauffage de leurs appartemens que les pelottes qui seront restées de la veille du feu de la cuisine, ou des autres pieces; on en sera quitte pour être obligé de renouveler plus souvent ce feu, sans que l'économie, qui fait un avantage essentiel de ce chauffage, en souffre aucunement.

De la poussiere ou cendre, & de la fumée du charbon de terre.

A en croire tous ceux qui ont été dans les pays où l'on

F





brûle du charbon de terre , la
poussiere ou la cendre , & la
fumée , qui s'écartent loin des
cheminées & des villes , ré-
pandent jusque dans l'air un
noir salissant dont il n'y a pas
moyen de se garantir. Cette
poussiere altere la blancheur
des linges , la netteté des vête-
mens , l'éclat des dorures , dont
il semble qu'on ne puisse plus
se passer dans les appartemens ,
dans les meubles & sur les
ajustemens.

Je suis honteux d'être tenu
de réfuter sérieusement des
objections qui n'ont rien de
grave que le ton avec lequel
on a coutume de les annoncer ,
& l'attache de la multitude.
Quoique la plupart soient si



peu fondées qu'elles pour-
 roient être taxées de ridicu-
 les, je les traiterai. S'il falloit,
 en se chauffant avec de la
houille, renoncer à la propre-
 té, soit dans sa maison, soit en
 ville, il est certain que ce ne
 seroit pas une foible objection
 contre cet usage, tout agréable
 & commode qu'il seroit d'ail-
 leurs; mais il ne suffit pas que
 ces oui-dire soient reçus gé-
 néralement, il faut que le point
 de fait sur lequel ils sont ap-
 puyés, soit avancé de maniere
 à être lié avec les circonstances
 qui l'éclaircissent, & que cha-
 cun ne puisse pas se le repré-
 senter à sa fantaisie.

Suffit-il, par exemple, qu'un



écrivain nous déclare (1) que la ville de Saint-Etienne en paroît comme toujours couverte de nuages ou d'un brouillard épais; que cette fumée noircit les maisons, & fait peut-être perdre à cette ville, du côté de l'agrément, une partie de ce qu'elle gagne du côté du commerce & des richesses? La chose paroît vraisemblable, & on n'ose pas imaginer que cela puisse être autrement; mais je m'en tiens à renvoyer, pour le premier objet, à la lettre de M. Dellwaide; & à l'examen que j'ai

(1) Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez & Beaujolois, par M. Alleon du Lac, avocat en parlement, & aux cours de Lyon, tom. 2, p. 68.

fait de la consultation de M. Stebbler, quant au second.

Dans une ville telle que Londres, Liege, ou autre, dans lesquelles on use du feu de *houille* pour tous les besoins d'un ménage, dans lesquelles tous les quartiers servent de passage aux voitures qui transportent sans cesse cette matiere de tous côtés, il sera sûrement impossible de ne pas s'appercevoir des traces de cette importation dans les rues, dans quelques parties des maisons, comme les cours, ou les endroits où l'on ferre l'approvisionnement. On fait, par exemple, que Saint - Etienne en Forez est rempli de fabriques d'armes à feu, de fenderies, usines,





martinets , manufactures de quincaillerie. De tout ce qui se consomme de charbon dans l'enceinte de cette ville , n'est-ce pas la plus considérable quantité qui passe dans ces ateliers ? Et y a-t-il quelque chose à conclure d'une grande habitation occupée par des forgerons qui , sans interruption & tous les jours, brûlent du charbon à l'aide des soufflets, dont le vent détache & enlève des molécules , ou en nature, ou en cendres ? Jugeroit-on des inconvéniens des cendres & de la fumée de ce chauffage , par la mal-propreté qui regne universellement dans les petits ménages , & qui s'étend sur leurs vêtemens , sur tout ce



qu'ils touchent, ou ce qu'ils approchent? Il faudroit ignorer que le menu peuple est par tout pays reconnoissable par son extérieur sal & négligé. J'ai entendu très-souvent chercher la preuve de ces allégations touchant la propriété de salir & de s'insinuer par-tout, des cendres & de la poussiere de la *houille*, dans la prétendue précaution que prennent les Anglois & les Liégeois, de choisir des redingottes & des habits gros bleu; il n'est pas cependant difficile de voir que le menu bourgeois, le commun du peuple, ou l'homme de commerce, trouvent simplement dans cet habillement, & dans la couleur qu'ils préfèrent pour



l'ordinaire, l'avantage de s'exempter du soin réitéré de leur ajustement. Il y a même sur cela, si je ne me trompe, une remarque que tout le monde est à portée de faire; c'est que ces étrangers, pris dans le même ordre, en voyageant dans d'autres pays où l'on ne brûle pas de charbon de terre, ne se départent point de ce choix d'habillement; que s'ils ont à se faire habiller hors de chez eux, ils se décident assez volontiers, par préférence à toute autre, pour cette couleur grossière. On ne peut pas dire que c'est alors de leur part un choix raisonné sur les inconvéniens de la poussière du feu de *houille*, entièrement

inconnu dans le pays où ils se trouvent.

Les personnes qui s'imagineront que ces étrangers se sont uniquement conduits en cela par une sage & prévoyante économie relative à leur prochain retour au milieu de la fumée poudreuse de leurs pénales, auront à prouver que telle a été l'intention; alors je n'aurai rien à répondre.

Ce n'est pas que le charbon de terre, employé presque généralement dans une grande ville, ne produise une cendre dont une bonne partie doit se répandre en l'air & retomber de tous côtés. Ce n'est pas une suite aussi nécessaire de ce chauffage, que nous avons à





contester : nous ne prétendons que réduire à sa juste valeur l'opinion que l'on a de l'effet de cette poussière sur tout ce qui peut être soumis à son contact. Une courte observation suffira pour cela : c'est qu'à voir, à examiner même avec cet esprit de prévention les appartemens, les ameublemens, je ne dis pas seulement des maisons honnêtes, mais encore du commun & du plus petit artisan de la ville de Liege, les habillemens, les linges de corps & de table, on ne croiroit point du tout qu'il ne s'y fait de feu, pour quelque chose que ce soit, qu'avec de la *houille*.

Je dois ajouter à cela que

dans le général on y est assez dans l'usage des rideaux blancs, tant pour les lits que pour les croisées ; cette couleur, la plus facile de toutes à s'altérer, & qui ne pourroit se concilier avec cette propriété de la *houille*, d'être salissante, annonce clairement que cet inconvénient n'est pas tel qu'on le prétend communément. Où est donc le sujet d'inquiétude que le François, si recherché sur l'article de la propreté, n'ait point le talent de s'y maintenir au milieu du chauffage dont il s'agit ; de conserver cette propreté qui n'est inconnue ni à Londres, ni à Liege, ni en Hollande, où l'on fait qu'elle est (si on peut parler



ainfi) portée à l'excès, quoiqu'on n'y brûle que de la *houille* ou de la *tourbe* ?

Il y a assurément un manque d'attention, ou une prévention bien mal raisonnée, à aller chercher dans la fumée qui doit nécessairement s'exhaler en grande quantité, dans un endroit fort peuplé, une explication de cette vapeur qui paroît au-dessus de la ville de Liege; c'est assurément une des moindres causes de ce que l'on peut avancer sur cela. Le voile nébuleux qui, si l'on veut, obscurcit l'air au-dessus de Liege, n'est guere différent, ni plus considérable que celui qui couvre les grandes villes, & qui est toujours remarqué

par les voyageurs arrivant à Paris (1).

Je ne puis retenir mon étonnement de ce qu'avance M. Stebbler dans la consultation donnée pour le feu cardinal de Baviere. Ce médecin va jusqu'à prononcer que *ces efflux sulphureux & fœtides, entraînés en bas par leur propre poids, communiquent au sol du pays une couleur noire, pénètrent jusque dans les bourses; que l'or & l'argent qui y sont renfermés n'y sont pas à l'abri d'une altération marquée* (2).

(1) V. ce que dit sur cela l'Observateur François, page 331, lettre 75, 2^e vol.

(2) *Hæc sanè cùm fœtore juncta sulphurea effluvia, sicut suo pressa pondere, nigro terras colore inficiunt, reconditumque in cistis aurum & argentum deformati rubiginis imbuunt.*

L'explication du fond de la couleur du terrain de Liege, par une cause extérieure telle que les molécules de la houille, trop pesantes pour pouvoir rester suspendues en l'air, ne peut être réfutée sérieusement.

Pour ce qui est de l'effet de ces exhalaisons sur l'or & sur l'argent, le lecteur instruit doit se rappeler ce qui a été dit à cet égard, pag. 26 & 27 de la première partie. Les chymistes connoissent cette propriété dans *l'esprit* du charbon de terre, lorsqu'on le soumet à la distillation; mais M. Stebler avance ici un fait tout neuf & absolument ignoré des Liégeois, & de ceux qui y



ont séjourné assez long-tems pour y avoir de l'argent en caisse, ou en sacs. En accordant au surplus un instant cette propriété, très-propre à frapper les esprits crédules, on ne voit pas comment M. Stebber a pu en tirer une induction contre la salubrité de l'air de Liege, dans le cas pour lequel il donnoit son avis relativement à la santé du feu cardinal de Baviere, & à la nécessité d'éviter de le respirer. Cet *esprit* reconnu par l'analyse, & qui véritablement noircit l'or & l'argent, n'est, au sçu de tous les chymistes, qu'une espece de liqueur balsamique, & il devient alors plus que difficile de le soupçonner d'être nuisible à la poitrine.



On ne sauroit croire à quel point on a été extrême sur ce préjugé, jusqu'à prétendre que la poussière ou la vapeur de la houille ont un effet marqué sur la peau, que la blancheur du teint du visage se ternit par cette fumée.

Il n'est pas trop facile d'imaginer sur quel fondement porte cette absurdité. Seroit-ce d'après ce que l'on voit tous les jours sur les ouvriers employés dans les mines & dans les magasins de *houille*, ou à des travaux qui obligent d'être du matin au soir au milieu de cette poussière, ou de la vapeur? Certainement l'aspect de cette grande partie du menu peuple qui habite l'extrémité de quel-

ques fauxbourgs de Liege, & qui ne connoît d'autre occupation que celle des mines ou du commerce de *houillerie*, rendra au vrai le tableau que je donne du corps des houilleurs, sect. premiere de cette seconde partie. Les ferruriers, les ramoneurs doivent être, des pieds à la tête, de la même couleur que nos charbonniers; comme les boulangers, les plâtriers doivent être remarquables par une couleur toute opposée: mais on n'ose se persuader que ces troupes d'artisans, enfumés ou barbouillés, puissent fournir aucune sorte de conséquence en faveur de la propriété que l'on attribue au charbon de terre, d'altérer





foncièrement la couleur de la peau.

Nous aurions fort désiré n'avoir pas encore à faire ici un nouveau reproche à un démonstrateur d'histoire naturelle, dont les cours publics sont fort suivis (1). En croyant avec le vulgaire à cette influence du feu de *houille* sur le teint du visage (2), il ne devoit pas négliger de nommer les pays, les villes dans lesquelles il a constaté cette observation importante pour la plus agréable portion de la so-

(1) Minéralogie, ou nouvelle exposition du regne minéral, par M. Valmont de Bomare.

(2) La vapeur qu'exhale ce fossile, lorsqu'il brûle, noircit le linge, & rend le teint tout *basané*.

ciété. Je puis assurer que ce n'est pas à Maëstricht (1), dont le sexe est bien éloigné d'avoir un teint désagréable. Les habitantes de Liege ne sont pas plus mal partagées à cet égard, que ceux de Maëstricht. Il faudroit être difficile, pour accuser le sang des Liégeois d'être frustré de cette heureuse aptitude à faire briller sur l'extérieur du corps & du visage, cette blancheur & cette fleur qui ajoutent un surcroît d'agrément aux traits de la physionomie.

A Valenciennes, dans le Hainaut François, où depuis

(1) On ne voit descendre tous les ans sur la Meuse, qu'un seul bateau de bois, pour l'usage de cette ville.

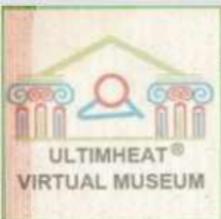


quarante ans on n'emploie de même que le charbon de terre pour le chauffage, les femmes ne se font pas encore apperçues que cet usage ait fait aucun outrage à leur teint. Les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui pourroient être intéressées dans cette allarme, en reviendront d'elles-mêmes, en faisant attention que les Anglois n'ont rien moins que le *teint olivâtre*. On fait que la couleur brune n'est pas même chez eux la couleur dominante.

Si les physiologistes ont eu de bonnes raisons pour regarder la blancheur du teint du visage des habitans d'un pays comme un signe de sa salubri-

ré, que deviendra la qualité
 prétendue mal-saine du climat
 de Londres, ou de ce brouil-
 lard perpétuel qu'on y respire?
 Une chimere.

A la veille de mettre ces
 mémoires à l'impression, il
 m'est parvenu un ouvrage fait
 pour intéresser à plus d'un titre.
 La plume dont il sort, habi-
 tuée à jeter de l'agrément sur
 tous les sujets qu'elle traite, est
 également en possession du
 suffrage du public. La curiosi-
 té des François sur les mœurs
 & les coutumes de la capitale
 d'Angleterre, s'est déclarée
 depuis plusieurs années jus-
 qu'à déterminer le curieux à
 y voyager pour en juger par
 lui-même. Tous ne le peuvent



cependant pas; & ces derniers curieux seroient bien à plaindre, si l'homme de lettres qui s'y est transporté, ne respecte pas la vérité dans le compte qu'il leur rend de ce qui l'a frappé; si l'imagination vient se confondre avec l'impartialité qu'il annonce; si enfin, à la faveur d'une épigraphe applicable à toutes les grandes capitales (1), on se permet des inconséquences sous la forme de l'érudition qui dit tout & n'approfondit rien. Dans l'ouvrage piquant, intitulé *Londres* (2), on trouve un article assez long sur ce que

(1) *Transivi, ut viderem sapientiam, erroneam, & stultitiam. Ecclesiast.*

(2) Lausanne, 1770, 3 vol. in-12.

le chauffage du charbon de terre a de désagréable. Le ciel de cette ville y est représenté, comme *un manteau formé d'un nuage qui oppose pendant huit mois de l'année environ, une barriere impénétrable aux rayons du soleil, qui revient sans cesse sur lui-même, pour empêcher les habitans d'entrevoir la lumiere du jour* (1).

L'auteur assure que si Londres continue de s'accroître autant qu'elle en paroît susceptible, les fumées du charbon de terre forceront les habitans de renoncer à ce séjour. Les édifices, auxquels on a certainement apporté le plus de soin pour en rendre la construction

(1) Tom. 1, nouveau Londres, p. 77.



magnifique & solide, se ressent déjà de cette fumée insupportable, qui enveloppe exactement & continuellement la ville. « Non-seulement l'extérieur des maisons porte évidemment l'empreinte de la couleur sale & déplaisante de cette fumée, mais encore leur solidité en est sensiblement altérée; les pierres de l'ancienne cathédrale, détruite par un incendie en 1666, avoient toujours été l'objet de réparations aussi fréquentes que dispendieuses, occasionnées par l'action insensible de la fumée (1) ».

Qui oseroit, après de pareils effets présentés d'un style sé-

(1) Londres, tom. 1, p. 79.

duisant



duisant & léger, contredire, même révoquer en doute la propriété nuisible & mal-saine des vapeurs de ce chauffage, ne pourroit passer que pour un entêté. Ne pas redouter l'action corrosive de ses parties terrestres & minérales sur le sang, dans lequel elles se mêlent avec l'air qu'on respire, seroit une inconséquence grossière. Aussi l'auteur (1) ne manque-t-il pas de faire entrer en compte, parmi les causes physiques de la mélancolie des Anglois, cette atmosphère dont il s'est plu à faire une peinture frappante; je pourrois dire une *cargature*.

Que résulte-t-il de toutes

(1) Idem, p. 77, 78, 79.

ces allégations ? sinon que toute nation , quelque éclairée qu'elle soit , n'est pas à l'abri des préjugés. Il est seulement fâcheux qu'ils aient quelquefois pour panégyristes, les personnes qui en devroient être les destructeurs. Je ne crois pas au surplus , qu'elles méritent attention , si on les compare à l'analyse que j'ai déjà faite de la consultation de M. Stebbler, sur la santé de feu Son Eminence le Prince de Liege , & aux détails dans lesquels je suis entré sur toute cette matiere ; je regrette sur-tout que M. Grosley n'ait pas eu connoissance d'un ouvrage , fort répandu néanmoins , qui traite le même sujet que lui. L'OB-

SERVATEUR FRANÇOIS A
 LONDRES, sans savoir que le
 Gouvernement songeoit à fa-
 voriser l'établissement adopté
 aujourd'hui, a discuté sommai-
 rement & judicieusement cette
 opinion françoise. M. Gros-
 ley eût apperçu dans la lettre
 lxxv que j'ai citée, un an-
 tagoniste qui n'est pas indiffé-
 rent. Le lecteur trouvera bon
 que je l'invite à comparer ces
 deux pieces, dans lesquelles il
 trouvera le pour & le contre ;
 & c'est le moyen de juger avec
 connoissance de cause. Je crois
 devoir faire observer, que si la
 salubrité de l'air de Londres
 avoit besoin d'autres garans
 que les personages célèbres
 composant la société de mé-





decine de cette ville , qui ont répondu, par leur secretaire , à mes questions sur ce sujet , comme on le peut voir par la piece F f, il ne feroit pas déraisonnable d'en tirer une conséquence avantageuse à cet air. Ce que prouve de plus le caractere du peuple d'Albion , personne ne l'ignore , il ne s'est démenti dans aucun tems, dans aucune révolution : parmi des hommes qui passeroient leur vie dans un air grossier & malsain , ou qui seroient partagés d'un tempérament cacochyme & valétudinaire , trouveroit-on cette hardiesse à entreprendre , ce courage à exécuter , *cette aptitude pour les sciences* (1), que tant de fois on

(1) Idem , pag. 373.

admire dans les Anglois ? Les
 physiciens, à qui il appartient
 de raisonner sur les effets de
 la santé & de la maladie, ne
 peuvent passer à M. Grosley
 ses inductions, ses opinions sur
 la mélancolie, à laquelle il at-
 tribue, on ne voit sur quel fon-
 dement, toutes les modifica-
 tions de cette force extraor-
 dinaire de l'ame. Un état de
 maladie, telle que la mélan-
 colie, le mal-aïse, la lenteur,
 l'affaïssement qu'elle répand
 dans l'habitude de l'ame &
 dans celle des corps, ne com-
 porta jamais *cette obstination
 prétendue, que l'on fait être
 ordinaire aux Anglois, pour des
 objets difficiles, ni aucune espe-
 ce de bravoure, ni cette chaleur*



[150]

*qui échauffa Rome & la Grece ,
& qui produira les mêmes fruits
en Angleterre. M. Grosley est
le premier à qui l'idée soit ve-
nue de donner à une fièvre quar-
te de sept ans de durée , la plus
légere influence sur la réputation
du chevalier Bayard (1) ; d'at-
tribuer en partie la victoire de
Fontenoy au délabrement de la
santé du Maréchal de Saxe (2) ;
d'expliquer enfin par l'affec-
tion hypocondriaque & mé-
lancolique , le caractère d'une
nation. Qui connoît l'auteur ,
ses talens & sa gaieté , fait que
penser de l'influence de la mé-
lancolie.*

Les travaux des Bacons, des

(1) Bravoure , p. 494.

(2) Idem, p. 79, p. 395.

Boyles, des Newtons, toutes leurs découvertes dues aux plus vigoureuses opérations de l'esprit humain, ne pourront jamais supposer dans leurs auteurs, qu'un état bien décidé de santé. Faire dépendre d'un excès de mélancolie ou de fièvre, les grandes actions des hommes, seroit rabaisser d'une façon singulière le Grand Condé, nos Montmorency, Châtillon, Luxembourg, les Bouillon, Bertrand Duguesclin, les Richelieu, Colbert, Louvois, Jérôme Bignon, Isaac le Maître, les Lamoignon, qui dans la France, où l'on n'est pas mélancolique, ont donné des exemples de cette supériorité, qui, si l'on veut, ont montré



ce *noble orgueil*, qui fut toujours le mobile des grandes actions. Pour ce que M. Grosley avance de l'action rongeante des fumées de charbon de terre sur les pierres & sur les édifices, l'Anglois, à moins qu'il ne regarde l'allégation de l'auteur François, comme une *caricature*, saura défendre ses pierres.

On reconnoîtra aisément qu'aux risques d'abuser de la patience du lecteur, j'ai fait une exacte perquisition de tout ce qui peut être dit, ou qui peut avoir été écrit contre l'usage du charbon de terre, employé au feu; si néanmoins je ne renfermois pas scrupuleusement dans cette récapitulation

tous les écrits qui peuvent être venus à ma connoissance, on ne manqueroit pas de regarder cette omission comme volontaire. Afin de lever ce soupçon, je finirai par l'examen d'un ouvrage d'une autre espece que ceux que j'ai discutés jusqu'ici, mais non moins imposant par le suffrage que le public lui a accordé dans son tems (1). L'auteur, en parlant de la ville de Liege, dont on ne le taxera pas d'avoir flatté le tableau, ajoute, au sujet de

(1) Lettres du baron de Pollnitz, contenant les observations qu'il a faites dans ses voyages, & le caractere des personnes qui composent les principales cours de l'Europe. Edit. 5^e. Londres, 1747.



[154]

la houille (1) : le chauffage en est très-désagréable par la mauvaise odeur, qui surpasse infiniment celle du charbon d'Angleterre, & qui rend Liege en hiver aussi noir & aussi sombre que Londres. On ne peut s'exprimer d'une manière plus précise & plus positive. Tout ce qui vient d'un auteur, homme de condition, qui a voyagé avec les avantages de ce qu'on nomme une belle éducation, devient pour quelques personnes une décision dont elles imaginent ne pouvoir pas rappeler. Il n'est point de Parisien qui, d'après le baron de Pollnitz, ne se regarde comme très-discul-

(1) Troisième vol. des Mémoires, p. 168.

pé de sa prévention contre l'usage du charbon de terre. On me permettra d'apprécier ici ce passage, je crois seulement devoir prévenir que la chose donne matière à un commentaire raisonné.

La réputation la plus méritée d'un ouvrage ne dispense jamais un lecteur d'avoir présent à l'esprit, sur quel point porte le mérite du livre dont il veut faire son profit, ni de chercher à connoître le caractère de son auteur. On fait, quant au premier, que ces lettres & mémoires du baron de Pollnitz, dont il n'est pas difficile de prendre une juste idée par sa préface, sont essentiellement l'histoire particulière &



secrète des cours dans lesquelles ce seigneur Allemand avoit eu accès par sa naissance ; qu'à cet égard , la liberté avec laquelle l'auteur rend compte de la conduite des princes dans leur domestique , de celle de leurs courtisans , a rendu cet ouvrage intéressant , en a peut-être seul fait la réputation ; que d'ailleurs , le reste qui forme véritablement la partie des voyages , y est écrite aussi agréablement que légèrement , nous ne craignons pas de le dire , superficiellement.

Pour démontrer que l'avis de notre auteur , au sujet de ce chauffage , n'est point un oracle , nous n'avons ici qu'à ajouter à notre discussion quel-

ques observations générales. Il est malheureusement trop ordinaire aux voyageurs (& les plus raisonnables ont assez de peine à s'en défendre) de ne se former une opinion des villes où ils ont passé, de leurs habitans, &c. que sur quantité de petites circonstances fortuites qui ne sont rien moins que décisives.

Un seigneur d'une des maisons les plus illustres de France, par son ancienneté & par l'éclat dans lequel elle se soutient encore de nos jours depuis son origine, présente très-bien cette remarque (1), que l'on

(1) Si l'affection qu'on porte naturellement à un pays, joint avec les obligations qu'on en reçoit, non d'un parti-



[158]

voit à chaque instant se vérifier dans les cercles & dans les conversations.

Un voyageur qui, en séjournant dans une ville, y aura rencontré une compagnie aimable, qui lui aura procuré des amusemens, des connoissances, un accueil favorable, se fait de l'endroit, même de toutes les autres sociétés qu'il n'a point fréquentées, une idée avantageuse qu'il porte par-tout. Il y auroit de l'incivilité à ne pas ajouter foi à

culier, mais de tout le général, doit induire ma plume à en écrire du bien; l'Ecosse surpasse non seulement tous les autres pays que j'ai vus, mais même me convie de l'égaliser en cet endroit à ma nation. Voyage du duc de Rohan, fait en l'an 1600, en Italie, en Allemagne.

l'histoire. Un autre étranger qui se trouveroit dans le même endroit, précisément dans le même tems, mais que le hasard n'aura pas favorisé comme le premier, qui y aura éprouvé quelque aventure fâcheuse ou malheureuse, peut-être même quelque déplaisir cuisant, fera à son retour chez lui un portrait tout opposé; il sera cru de même.

Si l'inattention, la prévention, ou même la partialité, n'influent en rien sur les sentimens d'un voyageur à l'égard de la nation, au milieu de laquelle il s'est trouvé transporté; l'idée qu'il s'en formera pourra quelquefois prendre son principe, sans qu'il s'en



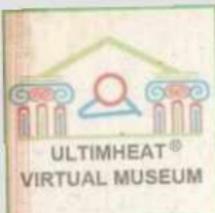
doute lui-même, de la compagnie qu'il aura vue. L'auteur que je prétends trouver ici en défaut, rend très-bien raison lui-même de la différence qui se remarque toujours dans les portraits des nations. Il dit, page 7 de la préface, *qu'un étranger ne peut juger sainement d'un endroit, que par ceux qu'il fréquente* : à prendre le baron de Pollnitz par ses propres paroles, il est fâcheux (cette réflexion me sera permise) qu'au portrait qu'il fait, page 166, lettre xxlv, tom. 3, *des habitans de Liege, des plaisirs qui sont de leur goût, de la société, du passe-tems des hommes, &c.* on puisse avoir quelque sujet d'imaginer qu'il a dépeint le

peuple , & non la bonne compagnie de cette capitale.

Si l'auteur eût voulu prendre la peine de diffimuler de l'humeur , il auroit mis quelques lecteurs inattentifs dans le cas de prendre le change en tout sur la nation Liégeoise , qui , dit-il , *seroit toujours celle avec laquelle il liera le moins de société.* Cette déclaration énergique n'est pas inintelligible dans ce pays , où le baron , après avoir été pendant quelque tems reçu dans les meilleures maisons de Liege , détruisit en un instant , au *Staminai* , la bonne opinion qu'on avoit de sa personne (1). L'a-

(1) Chez Clonckart , rue du Dragon , à Liege , vers l'année 1730.





necdote seroit ici hors de place ; mais ayant à prouver que l'auteur , tant sur le portrait de la nation , que sur tout ce qu'il a cru voir à Liege , est suspect d'aigreur & de partialité ; on se contentera d'assurer , que la maniere dont il a été regardé dans cette capitale , a été de nature à lui faire *voir en noir* cette ville , & à ne pas lui en rendre le souvenir agréable. S'il étoit besoin de donner la preuve que cet étranger n'a voulu , par un mépris simulé , que se venger de celui qu'il s'est acquis , un ouvrage connu dans toutes les bibliothèques (1) , dont la publication a pré-

(1) Amusemens des eaux de Spa , t. 1.
Histoire du baron de P.

cédé les lettres & mémoires du baron de Pollnitz, la donne complètement. Quoique cet ouvrage soit plus enjoué que sérieux, & ne paroisse pas ici devoir faire une autorité, il est cependant permis d'y renvoyer en particulier, pour l'histoire du baron de P. L'auteur, homme grave, & connu pour exact dans les anecdotes dont il a égayé son sujet, garantit l'histoire de ce seigneur, qu'il donne en grand détail, comme ayant été publique à Spa, où on s'en souviendra long-tems (1).

Une remarque à faire néanmoins en faveur du baron de

(1) Voyez l'avertissement de l'éditeur, tout à la fin.



[164]

Pollnitz, c'est qu'il a l'honnêteté, pag. 167, de laisser aux autres *la liberté de ne pas y trouver les mêmes choses qui lui ont paru, & d'en concevoir une idée différente*; ce qui ne sera pas difficile pour ceux qui, instruits de l'histoire particulière de ce pays, ou de celle des sciences & des arts, n'ignorent point le nombre de grands hommes qu'a produits la nation Liégeoise, ou de ceux encore existans, qui font honneur à leur patrie.

Je crois en avoir assez dit, pour que tout lecteur judicieux reconnoisse que dans les faits particuliers, il n'est pas obligé d'adopter servilement l'opinion de son auteur,



fur-tout lorsqu'elle est dénuée de vérité & de preuve ; que l'on doit toujours être convaincu d'avance, que le voyageur raisonnable ne *prétend pas dépeindre les choses comme elles sont, mais seulement telles qu'elles lui ont paru.* L'auteur de l'ouvrage sur lequel on s'est étendu ici, fait lui-même dans sa préface, pag. viij, cette sage observation ; j'ai cru devoir l'employer contre lui-même ; la confiance dont le public honore son ouvrage, a rendu ce détail nécessaire & indispensable. Si à quelques égards ou pour quelques personnes, il a eu l'air d'une digression, on voudra bien me le passer, en faveur du souvenir que je suis



[166]

particulièrement obligé de
conserver, des honnêtetés &
des accueils que j'ai reçus dans
une ville à laquelle je ne suis
pas tout-à-fait étranger, ayant
eu le double honneur d'y être
aggrégé à un corps de médecine
recommandable à plusieurs titres,
& d'être conservé dans ses fastes
d'une manière distinguée, & digne
d'y faire époque.



PIECES
JUSTIFICATIVES.

LETTRE
DE M. DEL-WAIDE,

A. *Licencié en Médecine, de la
Faculté de Louvain, ancien
Préfet du College des Méde-
cins de Liege, sur l'effet attri-
bué à la Houille, de nuire à
la poitrine.*

JE me rappelle très-bien,
Monsieur & cher confrere,
que dans votre séjour ici, nous
nous sommes entretenu plus
d'une fois, & d'une maniere

assez suivie, sur ce que les étrangers imaginent des mauvais effets de notre chauffage avec la *houille*: vous n'y croyez pas plus que moi; tout ce que je vous ai observé sur cela vous a plu, & vous desirez avoir par écrit un résumé rédigé de mes idées & de nos conversations: j'y satisfais avec plaisir. Vous me demandez en particulier *s'il est vrai ou faux que la péripneumonie, l'asthme sec, la phthisie, soient à Liege plus ordinaires que dans toutes les villes où il y a plus d'habitans, & y soient presque endémiques.* Je n'ignore pas que c'est une idée presque générale; & au moyen que cette allégation est toujours liée avec la raison qu'on en

en



en donne d'abord, des vapeurs de la *houille* brûlée, elle acquiert par une cause plausible un degré de vraisemblance, qui constitue pour bien du monde un fait sans réplique : ce n'est pas autrement que l'opinion a de tout tems prévalu sur la vérité.

Les maladies dont il s'agit, Monsieur, s'observent ici comme ailleurs : si elles y sont plus communes en apparence, ce n'est que dans une classe d'hommes parmi lesquels on les rencontre en général plus fréquemment, parce que leur état les expose particulièrement à contracter ces maladies. Il est clair que c'est en proportion d'un grand nombre

H



d'artisans , occupés ici à certaines professions , & point du tout à raison de la grande quantité de houille qui s'y consume , que l'on voit dans quelques saisons ces maladies plus ou moins nombreuses ; c'est uniquement à raison du plus ou moins d'ouvrage qu'ils ont à faire , ou de différentes imprudences auxquelles toute espèce d'ouvrier est plus sujette. Ces maladies , par exemple , ne sont point rares parmi ceux qui creusent & qui nettoient les puits , parmi les tonneliers , qui sûrement ne les gagnent pas en se chauffant au feu de *houille* , mais dans des caves & des celliers , dont la fraîcheur ne le cede point à celle des



glacieres ; elles sont de même communes parmi les chauffourniers , les bateliers , qui transportent la chaux sur la Meuse , les maçons qui la collent & la mettent en œuvre , parmi ceux qui habitent trop tôt des maisons construites à la chaux , ou qui couchent dans des chambres qui en sont fraîchement enduites. Les boulangers , qui ne se servent que de bois pour échauffer leurs fours , sont encore du nombre des gens de métiers que ces maladies attaquent fréquemment , ainsi que les alchymistes , les chymistes , les distillateurs d'esprits minéraux , les buveurs de liqueurs fortes , les doreurs en pâte , les plombiers , les potiers d'étain ,



Ies fondeurs en cuivre, les éta-
meurs, dont la plupart, au lieu
de travailler sous leurs chemi-
nées, font leurs fontes au
grand air. On ne pourra dire
assurément que le feu de char-
bon de terre entre pour rien
dans ce qui occasionne à ces
ouvriers les maladies sur les-
quelles vous me demandez
mes observations.

Si de ces professions on passe
aux autres états & conditions,
loin que ces maladies puissent
être regardées comme endé-
miques, ou presqu'endémi-
ques, dans notre ville de Lie-
ge, parmi les gens de ces mé-
tiers, on peut avancer hardi-
ment, qu'à prendre la ville
& la banlieue, il n'y a pas de



proportion du nombre de ceux qui en sont attaqués, au nombre de leurs habitans.

A considérer même ceux de ces métiers qui s'exposent le plus aux impressions des vapeurs & de la fumée de la *houille*, comme ceux du maréchal, du ferrurier, du cloutier; quoique ces artisans, ainsi que les brasseurs, les cuisiniers, allument de grands feux, quoiqu'ils travaillent la plupart dans des salles basses, dans des réduits, par conséquent sujets à fumer, quoiqu'ils aient du matin au soir, en hyver comme en été, le nez & la bouche sur un tourbillon de feu & de fumée (ce qui n'arrive qu'à eux seuls); en un mot,



quoiqu'en comparaison des autres hommes qui emploient le feu de *houille*, ils respirent une bien plus grande dose de fumée, quoiqu'ils essuient l'action d'une bien plus grande quantité de vapeurs, quoique les exhalaisons soient appliquées sur leurs organes immédiatement, les maladies que l'on prétend être endémiques à Liege ne se font voir que très-rarement parmi ces ouvriers; & ce n'est jamais autrement qu'accidentellement.

L'opinion qui décide de tout, Monsieur & cher confrere, attache à la nation Angloise une disposition particulière à la consommation, & l'attribue au grand usage qu'elle



fait du charbon de terre pour les besoins qui exigent du feu: on entend spécialement par ce mot une maladie poitrinaire. Voici ce que je puis assurer quant à cela; nous avons à Liege une communauté de Sépulchrines, composée aujourd'hui de vingt-sept professes, sans compter les sœurs converses & les pensionnaires, toutes Angloises, ou Angloises-Américaines: elles ne se chauffent qu'avec de la *houille*. Je suis depuis dix à douze ans le médecin de cette maison, & je n'y ai pas encore vu une seule phthisie, ou observé aucune espèce de maladie de poumons.

On n'a jamais accusé de cet

effet que la fumée & les vapeurs qui se développent de la *houille* lorsqu'elle brûle. Peut-être quelqu'un pourroit l'imputer aux exhalaisons spontanées que ce fossile répand dans l'athmosphère; il ne sera donc pas hors de place d'examiner ici leur effet : si ces exhalaisons abondent quelque part, c'est sans doute au fond des galeries souterraines de la mine; l'air qu'on y respire doit en être chargé: nous voyons néanmoins nos *houilleurs* vivre dans cet air, sans éprouver des maux de poitrine. Sortent-ils de ces fosses pour être employés à ouvrir de nouveaux *bures*, à la surface de la terre, au travers de lits de terre, d'ar-

gille, de craie, de marne, de sable, de bancs de rochers, ils éprouvent, dans le cours de leurs opérations, que leur poitrine s'affecte de plus en plus d'un jour à l'autre; & avant d'avoir atteint la veine de *houille*, qui est l'objet de la fouille, ils contractent des asthmes.

On compte cinq siècles & demi depuis la découverte de la *houille* dans le pays de Liège, ou, si l'on veut, depuis qu'on y a commencé à se servir de ce fossile pour le chauffage. Malgré le penchant qui porte les riches à se distinguer en tout des gens du commun, ils ont adopté le feu de *houille*, dans un tems où l'on étoit pour-

vu abondamment de bois, & ils ont retenu cet usage jusqu'à aujourd'hui. Les étrangers qui se fixent ici (il y en a beaucoup d'opulens) y sentent leur respiration aussi libre que dans le pays d'où ils venoient ; ceux qui avoient quelques inquiétudes sur l'inconvénient du mélange de ces exhalaisons avec l'air, renoncent à leur préjugé & nous imitent.

Au centre du pays, dans cette capitale, où se brasse la plus saine de toutes les bières, on traduit tous les jours l'usage qu'on y fait de la *houille*, comme préjudiciable à la santé. Cette prétention ne se trouve que dans des nouveaux venus, qui ne s'appuient que sur des



raisonnemens. Qu'alleguent-ils en effet? L'odeur, la fumée, la vapeur de la *houille*, annoncent, selon eux, une qualité subtile, qui se communique infailliblement à l'air: Liege est couverte de brouillards qui empêchent qu'on ne puisse l'apercevoir de dessus les hauteurs qui la dominant, tandis que celles-ci sont pleinement éclairées du soleil: c'est, disent-ils, une marque certaine du mélange impur de ces vapeurs & de ces fumées avec l'air: ce sont ces exhalaisons qui l'épaississent; il ne peut en résulter qu'une athmosphère propre à causer toutes sortes de maladies, & notamment des affections de poitrine.

Si l'on se place sur les montagnes, il n'y a qu'à se retourner & porter ses regards au loin, on verra leur sommet aussi embrasé que le bassin où notre ville est assise.

Il est sur-tout à remarquer, Monsieur, que nos voisins sont désolés de plusieurs maladies, telles que le scorbut, les fièvres pourprées & intermittentes (maux endémiques chez eux), que nous verrions bientôt disparaître d'ici, si nous n'avions plus de commerce avec eux.

L'histoire des maladies qui s'observent ailleurs, m'est assez connue pour assurer que les fluxions & les autres maux de poitrine y sont bien plus fréquens que dans notre ville de

Liege ; d'où l'on doit conclure que cette assertion de M. Hoffman est fautive & contredite par l'observation : elle sera jugée de même par quiconque aura séjourné quelque tems ici. On ne peut justifier l'illustre professeur de Hâlle , qu'en présumant qu'il l'a avancé sur le témoignage de quelques-uns de ces voyageurs qui aiment mieux prononcer au hasard sur le pays où ils ont été , que de paroître n'être pas assez informés pour porter un jugement ; d'ailleurs ils s'en exprime autrement dans un autre endroit.



B. *Extrait des Registres
de l'Académie Royale des
Sciences.*

M. Morand, fils, nous a aussi donné communication d'un article important, qui, dans son ouvrage, vient à la suite de tous les détails relatifs à la préparation des charbons de terre, à l'arrangement des feux, la construction des cheminées dans lesquelles on veut se chauffer & faire la cuisine. Il examine dans cet article les idées où l'on est communément en France sur les inconvéniens des charbons de terre : le point essentiel est celui qui tient à la santé.

Nous sommes d'accord avec M. Morand, que les inconvéniens ne sont pas réels. L'usage de ce fossile employé au chauffage, ne nous paroît pas préjudiciable à la santé, la vapeur ayant une issue libre au dehors, comme il en est de tous les autres chauffages : les autorités qu'il cite sont exactes & positives; de maniere qu'il paroît que nos dictionnaires n'ont point approfondi les sources dans lesquelles ils ont puisé ce qu'ils avancent de défavorable à ce sujet.

Il résulte de tout cela que l'odeur étrangere de ce fossile, tel qu'il doit être choisi pour être employé, est *bitumineuse*, & non pas *sulphureuse*, comme



plusieurs auteurs l'ont prétendu; que la fumée, ainsi que l'odeur, sont, par la préparation dont on se sert dans le pays de Liege & le Hainaut François, corrigées autant qu'on peut le desirer, pour que le chauffage de cette matiere ne produise aucun effet incommode; que l'usage constant que l'on en fait à Liege depuis le treizieme siecle, sans y avoir observé aucun inconvénient, & l'autorité de plusieurs célèbres médecins, paroissent prouver qu'on n'en a rien à craindre ni à redouter.

D'où nous concluons que nous ne voyons aucun inconvénient à introduire dans ce pays ci l'usage du charbon de



terre , de la nature de celui qu'on emploie à Liege & selon la maniere que nous venons d'exposer ; que nous y voyons même plusieurs avantages , *ne doutant pas que l'expérience , aidée de notre industrie , ne fournisse plusieurs moyens d'en perfectionner l'usage* , soit en variant les proportions du mélange qui en fait la base , soit en trouvant des manieres plus commodes & plus avantageuses de s'en servir.

A l'Académie , le 25 novembre 1769. Vaucanson , Laffone , le Roi.

Je certifie l'extrait ci-dessus , conforme à l'original , & au



[188]

Jugement de l'Académie, à
Paris le 26 novembre 1769.

Grandjean de Fouchy, Se-
cretaire perpétuel de l'Acadé-
mie royale des Sciences.

C. *Decretum saluberrimæ
Facultatis Parisiensis.*

« Die veneris primâ mensis
» decembris anni reparatæ sa-
» lutis humanæ millesimi sep-
» tingentissimi sexagesimi noni,
» saluberrima facultas convo-
» cata in scholis superioribus,
» horâ sesqui decimâ matuti-
» nâ, de morbis grassantibus,
» necnon de rebus ad faculta-
» tem pertinentibus delibera-
» tura, auditâ relatione clarif-
» simorum virorum qui depu-

» tati fuerant ut carbones fossi-
 » les, vulgò *houilles* ou *charbons*
 » *de terre*, ad pauperum usum
 » & utilitatem, juxtà metho-
 » dum in tractu Leodiensi an-
 » tiquitùs observatam, indeque
 » in Hannoniæ Gallicæ pro-
 » vinciâ adoptatam, præpara-
 » tos & accensos examinarent,
 » dictorum carbonum præpa-
 » rationem à clarissimo collegâ
 » nostro M. Morand proposi-
 » tam & traditam, unanimi
 » consensu comprobavit, ip-
 » samque ab omni periculo
 » immunem declaravit, modò
 » liber vaporibus & fumo pa-
 » teat exitus, qui in aliis qui-
 » buscumque comburendis
 » æqualiter est servandus.

» Itaque sic conclusit. L. P.



» F. R. le Thieullier , deca-
» nus.

» M. Natalis Maria de Ge-
» vigland , regionum in Ger-
» maniâ ducum & militum
» Nosocomiorum nuper me-
» dicus.

» M. Claudius Josephus
» Gentil , militarium Nosoco-
» miorum ad regis exercitum
» medicus.

» M. Claudius Guillelmus
» de Preval , Christiani VII.
» Daniæ & Norvegiæ regis ,
» consiliarius medicus , à me-
» dicis consiliis , nec non re-
» rum medicorum à relatione.

» M. Petrus Abrahamus
» Pajon de Moncets , eques ,
» societatis litterariæ Catalau-
» nensis socius.



» De mandato D. D. de-
 » cani & doctorum regentium
 » saluberrimæ facultatis Pari-
 » siensis, præsens decretum
 » subsignavi & parvo facultatis
 » sigillo munivi,
 » Th. P. Cruchot, major
 » facultatis apparitor, & scri-
 » ba »,

c. *Décret de la Faculté de Médecine de Paris.*

Le vendredi, premier du
 mois de décembre de l'année
 1769, la faculté de médecine,
 convoquée à dix heures & de-
 mie du matin dans les écoles
 supérieures, pour y conférer
 sur les maladies regnantes, &
 délibérer sur d'autres affaires,



ayant ouï le rapport de Messieurs les docteurs qui avoient été nommés pour examiner des feux dressés & allumés avec du charbon fossile, vulgairement *houille* ou *charbon de terre*, préparé à l'usage des pauvres, suivant la méthode suivie de toute ancienneté dans le pays de Liege, & adoptée depuis dans le Hainaut François, a donné unanimement son approbation à cette manière d'appréter le charbon de terre, proposée & communiquée par M. Morand, notre confrere; elle a déclaré cette fabrication exempte de toutes especes de danger, en conservant à ce feu (ainsi qu'il en est de tous les autres) une libre
issue

issue aux vapeurs & à la fumée.

Et a conclu. L. P. F. R l
Thieullier, Doyen.

D. *Declaratio Collegii Medicorum Leodiensium.*

« Nos præfectus & assessores collegii medicorum Leodiensium, omnesque & singuli in collegium nostrum cooptati medici, jussu perillustri viri D. D. præsidis nostri specialiter convocati & congregati, ad audiendas litteras nobis scriptas per peritissimum dominum J. F. C. Morand, collegam nostrum, saluberrimæ facultatis, in universitate Parisiensi doctorem regentem, regiæ





» scientiarum academiæ fo-
» cium ordinarium, & à biblio-
» thecâ , &c. &c. quibus lit-
» teris opinionem nostram pro-
» nuntiari requirit de quæf-
» tione , *utrùm peripneumonia,*
» *asthma siccum & phthisis in*
» *Leodio endemici sint morbi, ex*
» *usu scilicet carbonum fossilium*
» *producti ?*

» Quæstione igitur maturè
» perpensâ , dicimus & decla-
» ramus quòd , examinatis &
» observatis per longævos an-
» nos prædictis morbis , num-
» quam crediderimus endemi-
» cos esse , præsertim cùm è
» contrario constanter obser-
» vaverimus extraneos hisce
» morbis laborantes in civitate
» nostrâ Leodiensi , meliùs

» quàm alibi , semper sese ha-
» buisse.

» Non obstat igitur quod
» dicit D. Hoffmannus , lib. 2 ,
» cap. 6 , tit. *de aëris ad sanita-*
» *tem usu* , in verbis : *neque aliud*
» *quidquam nisi nimius carbo-*
» *num usus in causâ est quare*
» *peripneumonia , asthma siccum*
» *& phthisis , morbi & Leodii ,*
» *& Londini , sunt endemici :*
» nam præterquàm quòd sibi-
» metipsi contradicere viden-
» tur , suâ oryctographiâ Hal-
» lensi , tùm in scholio , sect.
» 24 , cap. 4 , ubi legitur : *plu-*
» *res morbos , ex quo carbonum*
» *fossilium usus in casis salinariis*
» *Hallæ increbuit , ex finibus*
» *excessisse ;* ulteriusque in ob-
» servationibus suis physico-

» chymicis, obs. 24, tit. de
» carbonibus fossilibus & eorum
» vapore non adeò noxio, ubi
» concludit idem clarissimus
» Hoffmannus, nullum mixturæ
» sanguinis vel partibus tenuissi-
» mis corporis nostri infestum,
» nihilque arsenicii vel aliquid
» minerale hîc esse reconditum:
» ignem etiam è carbonibus
» petreis accensis innoxium
» planè, ut suprâ diximus,
» experientia docet, & huc-
» usque per nos observatum
» fuit.

» Quapropter præsentem
» hanc, sigillo nostro muni-
» tam, dedimus.

» Leodii, hâc nonâ decem-
» bris anni millesimi septin-
» gentesimi sexagesimi noni.



» H. BARO DE BIERSET, præ-
 » ses. A. DE MOREAL, præ-
 » fectus & celsissimi principis
 » archiater.

» Ex mandato, P. C. BAC-
 » QUET, secretarius collegii
 » medicorum Leodiensium ».

d. *Declaration des Médecins de Liege.*

Nous préfet & assesseurs ou
 consultants du college des mé-
 decins de Liege, assistés de
 tous les médecins admis, ins-
 crits & approuvés par notre
 college, assemblés & convo-
 qués spécialement par ordre
 de M. notre très-illustre prési-
 dent, pour entendre la lecture
 d'une lettre qui nous est adres-

fée par M^c J. F. C. Morand
notre collègue, docteur - ré-
gent de la faculté de médecine
de Paris, associé ordinaire de
l'académie royale des sciences,
lequel desire que nous don-
nions notre sentiment sur la
question : savoir si la péripneu-
monie, l'asthme sec & la phthisie
sont, dans notre ville de Liege,
des maladies endémiques, & si
elles ont pour cause l'usage que
l'on y fait, pour le chauffage,
de charbon de terre.

Après avoir pesé mûrement
la question proposée, nous
disons & déclarons qu'ayant
examiné & observé pendant
maintes années les maladies
énoncées ci-dessus, nous n'a-
vons jamais pensé qu'elles fus-



font *endémiques* dans cette ville, puisqu'au contraire nous avons constamment remarqué que les étrangers attaqués de ces maladies, se sont toujours mieux trouvés dans notre ville de Liege qu'ailleurs.

C'est donc à tort & sans fondement que M. Hoffmann a avancé, livre 2, chap. 3, titre de *l'usage de l'air pour la santé*, qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans le grand usage des charbons de terre, la raison pour laquelle la péripneumonie, l'asthme sec, la phthisie, sont des maladies *endémiques* à Liege & à Londres : car, outre que cet auteur paroît se contredire lui-même tant dans son *oryctographie* de Hâlle, que dans



la scholie de la section 24, ch. 4, où il dit expressément que depuis que l'on a introduit l'usage des charbons fossiles dans la fabrication du sel, on a vu disparaître de ce pays plusieurs maladies qu'on y voyoit très-fréquemment ; & qu'ailleurs, dans ses observations physiques & chymiques, obs. 24, intitulée, *des charbons de terre & de leur vapeur, qui n'est pas aussi nuisible qu'on le prétend*, le même M. Hoffmann conclut de l'analyse physique & chymique de ce fossile, qu'on n'y reconnoît rien de préjudiciable à la santé : l'expérience nous apprend la même chose, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, quant au feu résultant

de ces charbons de pierre allumés ; ce qui se rapporte avec ce que nous avons observé jusqu'à présent.

Pourquoi nous avons délivré & expédié cette présente, munie de notre sceau.

A Liege, le samedi 9 décembre 1769. H. BARON DE BIERSET, président, A. DE MOREAL, & P. C. BACQUET, secrétaire.

E. *Sententia Medicorum
Valencenensium.*

» Nos, doctores medici &
 » in hâc urbe Valentianâ prac-
 » ticantium seniores, à spec-
 » tabili D. D. decano nostro
 » specialiter in consilium vo-



» cati ; audituri epistolam
» quam nobis honorificenter
» rescribit sapientissimus ma-
» gister Morand, saluberrimæ
» facultatis Parisiensis doctor-
» regens & professor emeritus,
» &c. à nobis postulans *an pe-*
» *ripneumonia, asthma siccum &*
» *phthisis, aliive affectus mor-*
» *bifici, endemici sint in agro*
» *Valentiano morbi, ex usu*
» *scilicet carbonum fossilium pro-*
» *ducti.*

» Consultè igitur ponderatâ
» & pensitatâ questione, pro-
» nunciamus, affirmamusque
» hos morbos non adeò esse
» endemicos ab anno millesi-
» mo septingentesimo-quadra-
» gesimo, ex quo lythantra-
» cum usus in focis fieri cœp-

» tus est, ut contrà ab eo tem-
 » pore infrequentiores sint :
 » quam salubritatem tùm in
 » carbonis, tùm in aquæ usu
 » (haud spontanæâ incolarum
 » sobrietate, sed eorum pau-
 » pertate ex vini adusti (1),
 » cerevisiæque nimio pretio
 » ortâ), reponendam cense-
 » mus.

» Quod autem à nobis ob-
 » servatum est, de usu carbo-
 » nis fossilis, nihil, ut priùs,
 » morborum epidemicorum
 » vidimus; id iudicio nostro
 » debemus, partibus carbonis
 » *bituminosis* raptis fumo con-
 » tagiosam castigante athmos-

(1) Eau-de-vie, en flamand, Bran-
 dewin, qui signifie vin brûlé. *Vinum*
igne evaporatum.

» pheram cœli, quod crebris
» ab oriente & septentrione
» hujusce urbis paludibus vi-
» tiatur.

» Quocircà, subsignatam
» hanc sententiam, testimo-
» niali apposito sigillo nostro,
» certiozem concessimus.

» Valentianarum, die lunæ
» decimâ quintâ mensis janua-
» rii anni 1770.

» P. J. Lagon, decanus,
» nosocomii generalis medi-
» cus.

» F. H. Simon.

» J. Macartein.

» Andreas Dufresnoy, uni-
» versitatis medicinæ Monspe-
» liensis, castrorum & exerci-
» tuum regis in Germaniâ pro-
» nuper medicus, regique

» nosocomii militaris Valen-
 » cenensis ».

Prévôts, jurés & échevins
 de la ville de Valenciennes,
 certifions à ceux qu'il appar-
 tiendra, que les sieurs Lagon,
 Simon, Macartein & Dufres-
 noy, qui ont signé ci-dessus,
 sont réellement médecins pra-
 tiquans en cette ville. En foi
 de quoi nous avons, aux pré-
 sentes signées de notre greffier
 civil, héréditaire, fait apposer
 le scel ordinaire de ladite ville,
 où le papier timbré n'est pas
 en usage, & où le contrôle &
 le petit scel sont supprimés par
 abonnement.

Donné à Valenciennes le 15
 janvier 1770. J. B. Bousez.



e. *Avis des Médecins de
Valenciennes.*

Nous docteurs en médecine, & les plus anciens de ceux qui exercent dans la ville de Valenciennes au Hainaut François, convoqués expressément par M. notre doyen, pour entendre la lecture d'une lettre que nous adresse M. Morand, écuyer, docteur - régent, & ancien professeur de la faculté de médecine de Paris, par laquelle il requiert notre sentiment sur cette question : *la péripneumonie, l'asthme sec, la phthisie & autres affections morbifiques, sont-elles, dans le territoire de Valenciennes, des maladies endémiques, & peut-on les*

*regarder occasionnées par l'usage
du charbon de terre ?*

La matiere mise en délibération & pesée attentivement, nous déclarons & assurons que les maladies ci-dessus dénommées, loin d'être ici endémiques depuis l'année 1740, qu'on a commencé à se servir du charbon de terre, s'y observent au contraire plus rarement depuis cette époque : différence que nous jugeons provenir, tant de la grande consommation du charbon de terre qui se fait ici, que des impôts mis sur la bierre & sur l'eau-de-vie, qui réduisent les pauvres habitans de cette ville à ne boire que de l'eau.

Mais une chose que nous





avons observée, c'est que depuis l'usage du charbon de terre, nous n'avons plus vu de maladies épidémiques comme ci-devant, ce que nous attribuons aux parties *biumineuses* du charbon, enlevées avec la fumée, & qui corrigent les qualités contagieuses de l'air qui nous vient des marais dont la ville est environnée à l'orient & au septentrion.

Pour quoi nous avons donné la présente déclaration munie de notre sceau.

A Valenciennes, ce 15 janvier 1770.

P. J. Lagon, doyen & médecin de l'hôpital général.

F. H. Simon.

J. Macartein.

André Dufresnoy, docteur en médecine de l'université de Montpellier, ancien médecin des camps & armées de Sa Majesté en Allemagne, & présentement médecin de l'hôpital royal & militaire de Valenciennes.

F. *Avis communiqué au Bureau d'administration de l'hôpital général de la Charité & Aumône générale de Lyon, par le Médecin de cette maison.*

Nous souffigné, docteur en médecine, professeur agrégé au college des médecins de Lyon, médecin de l'hôpital général de la charité, de l'aca-



démie des sciences, belles-lettres & arts de la même ville, ayant été consulté par MM. les recteurs & administrateurs dudit hôpital, sur l'effet du charbon de terre relativement à la santé des pauvres, nous certifions que nous n'avons jamais apperçu ni ouï dire dans cet hôpital, ou dans le reste de la ville, que la vapeur & l'usage de ce charbon de terre aient nui à la santé de qui que ce soit, & que loin de donner lieu à la phthisie pulmonaire, nous observons depuis onze ans, que le nombre des phthiques est successivement diminué dans cet hôpital; ce que nous attribuons tant à la plus grande consommation qu'on

y fait du charbon de terre , dans des grilles & dans des poëles , qu'à la sage administration qui , en plaçant , autant qu'il est possible , les enfans à la campagne , travaille de la maniere la plus efficace à leur santé. Nous croyons devoir ajouter à ce témoignage des faits passés journellement sous nos yeux , que les villes de S. Chaumont & Rivedegiers , dans cette province , ne consomment presque pour le chauffage & les usages domestiques , que du charbon de terre , & que cependant nous n'avons aucune sorte de connoissance qu'il en résulte aucun inconvénient , pour la santé des habitans de ces villes , quoi-



qu'il s'y fasse un grand emploi du charbon de terre, par nombre d'ouvriers en fer, qui travaillent dans des rez-de-chauffées, dont les planchers sont très-bas. A Lyon, le 23 mars 1770.

RAST, fils.

f. *Certificat de MM. les Recteurs & Administrateurs de l'hôpital général de la Charité & Aumône générale de Lyon, en conséquence de l'avis précédent.*

Nous, recteurs & administrateurs de l'hôpital général de la charité & aumône générale de Lyon, certifions à tous qu'il appartiendra, que la consom-

mation journaliere du char-
 bon de pierre extrait des mines
 du Forez , qui se fait dans cet
 hôpital depuis longues années,
 n'est en aucune maniere nuisi-
 ble à la santé des pauvres que
 ledit hôpital renferme , & que
 nous ne nous sommes jamais
 apperçu que l'usage de ce char-
 bon ait occasionné aucun fâ-
 cheux accident. En foi de quoi
 nous avons donné & signé le
 présent , & à icelui fait appo-
 ser le cachet aux armes dudit
 hôpital. A Lyon , le 28 mars
 1770. Montmorillon , grand
 custode. Joivant l'ainé. Bou-
 lard de Gatellu. Charier. Ver-
 ger. Imbert cadet. LePêcheux.
 Duperel. Vernier. Giraud ca-
 det. Raynard. Fayolle l'ainé.
 Parent.





[214]

G. *Consultum Societatis
Medicæ Londinensis.*

D. D. D^{ri} Morand

*Societas Medica Londinensis ,
S. P. D.*

« Falsa omninò videtur opi-
» nio , à vestratibus aliisque
» exteris recepta , de morbis
» apud Londinenses endemicis:
» nullum enim morbum hic
» loci endemicum novimus.
» Pro rato habemus, tum phthi-
» sim , tum peripneumoniam ,
» in variis hujusce insulæ par-
» tibus frequentiores esse , li-
» cèt ibidem parcior vel nullus
» sit lithanthracum usus. Car-
» bones fossiles immeritò cul-
» patos fuisse jam vides, neque

[215]

» usquam fortasè gentium
» quàm in hâc urbe, ubi illo-
» rum accensorum vaporibus,
» aër continuò saturatur, ma-
» gis illibata sanitas reperietur.

» Tabellis publicis, mortu-
» rum numerum & morbos de-
» finientibus, vix ulla fides
» adhibenda est, quoniam sub
» uno eodemque nomine mor-
» bi diversissimi generis ascrip-
» ti sunt.

» A societatis proposito
» quæstionibus responsum dare
» longè alienum est; nihilomi-
» nùs inpræsentiarum, vestræ,
» de re tam gravi, postulationi
» satisfacere volumus.

» Tho. Dickson, soc. à se-
» cretis.

» Londini, kalendis aprilis
» 1770 ».



g. *Délibération de la Société
de Médecine de Londres.*

L'opinion établie parmi vos compatriotes & d'autres étrangers sur les maladies propres & naturelles aux habitans de Londres, paroît absolument imaginaire; car nous ne connoissons ici aucune maladie endémique ou nationale; nous regardons comme un fait, que la phthisie, la péripneumonie font plus fréquentes dans diverses parties de cette isle, quoique dans ces mêmes endroits on y fasse peu ou point d'usage de charbon de terre; en conséquence, c'est à tort qu'on s'en prendroit aux charbons fossiles; & on ne trouvera
peut-

peut-être dans aucune autre partie du monde, la santé des habitans plus intacte & plus entiere que dans notre capitale, où l'air est continuellement engraisfé des vapeurs de ce chauffage.

Les registres publics des morts, qui déterminent leur nombre & les maladies, ne donneroient sur cela que des renseignements incertains, parce que l'on y enveloppe indistinctement, sous un même nom, les maladies d'un genre très-différent.

Quoique la société soit dans l'usage de ne point répondre aux questions que l'on propose, nous avons cependant été d'avis pour cette fois, de



satisfaire à votre demande sur
une matiere aussi grave.

Tho. Dickson , secretaire
de la societé.

Londres , kalendes d'avril
1770.

Je ne crois pas indifférent
de faire observer que les mem-
bres de cette compagnie , qui
ont autorisé le secretaire à
signer cette délibération, sont :

Le D^r Pitcairne , médecin
de l'hôpital de S. Barthelemy.

Le D^r Fothergill.

Le praticien Quaker , le
plus employé de Londres , &
également fameux par son hu-
manité & ses connoissances
d'histoire naturelle.

Le D^r Broklesby , du col-
lege royal des médecins.

Le D^r Silvestre , de la so-

ciété royale de Londres, &
ci-devant médecin de l'hôpital
de Londres.

Le D^r Morris, Irlandois,
excellent chymiste, médecin
de l'hôpital de Westminster.

Le D^r Watson, médecin de
l'hôpital des enfans trouvés,
naturaliste & physicien distin-
gué.

Le D^r Huch, médecin de
l'hôpital de S. Thomas.

Le D^r Hunter, grand ana-
tomiste, médecin consultant
de la reine.

Le D^r Maty, secretaire de
la société royale.

Le Chevalier Duncan, mé-
decin du roi.

Le D^r Knight, intendant
du museum, & connu par ses



découvertes magnétiques.

Le D^r Armstrone, médecin très-estimé, & connu par diverses productions littéraires.

Le D^r Pye, ancien médecin.

Le D^r Wilbraham, médecin de Westminster, de la société royale de Londres.

H. *Certificat du bureau de l'Hôtel-Dieu de la ville de Saint-Etienne en Forez.*

Nous, recteurs & administrateurs de la maison de l'hôtel-dieu de la ville de S. Etienne, certifions à tous qu'il appartiendra, que nous n'avons reconnu aucun inconvénient dans l'usage habituel que fait cet hôpital, du charbon de pierre. En foi de quoi nous

avons délivré le présent certificat pour valoir ce que de raison.

Fait audit hôtel - dieu , le bureau assemblé , 6 septembre 1770. De Liffieu. Du Lac , curé. M. Alleon. M. Grivet. Praire l'ainé. Tupier.

M. Paré , docteur en médecine , exerçant depuis vingt ans à S. Etienne , ou dans cette partie du Forez , n'a reconnu aucune maladie dont la cause primitive puisse être attribuée à la vapeur qui résulte du charbon de terre brûlé ; en même tems qu'il a observé que *l'asthme convulsif , la phthisie* , ne sont pas plus communes dans cette province qu'ailleurs. Il remarque que quand cela se-





roit ainsi ; ce seroit moins l'effet de ce combustible, que de la grande chaleur imprimée à l'athmosphère, par la quantité de fourneaux allumés de toute part dans cette ville, de l'intempérance & des excès du travail, auquel les ouvriers sont forcés de se donner dès leur plus tendre jeunesse.

Les maladies putrides, qui devroient être fort communes à S. Etienne, si l'on considère que les ouvriers sont entassés les uns sur les autres dans des logemens fort étroits, qu'ils croupissent dans la crasse & la mal-propreté ; ces maladies sont fort rares, de même que les maladies cutanées, la pierre, &c.

F I N.

NOTICE ABRÉGÉE

Pour l'intelligence des Figures.

LA figure 1^e représente une cheminée telle qu'il en faudroit pour les personnes qui n'ont qu'une chambre à feu, servant à la fois de piece de compagnie, de cuisine & de salle à manger, comme il s'en voit chez des particuliers peu aisés & chez quelques marchands; les fourneaux contiennent à droite & à gauche un pot au feu, ou autre vaisseau de cuisine, qui ne déparent point l'appartement & qui n'empêchent point que la chaleur ne s'y porte par-tout.

La planche 2^e fait voir une cheminée de grande cuisine; on n'a besoin ici d'y remarquer que la longueur du *porte-feu*, variée selon la cuisine qu'on y fait plus ou moins forte; le chauffage qu'on y place y est, à volonté, rapproché ou resserré du côté de la marmite ou du côté des fourneaux.

L'élevation du fond au-dessus de l'âtre n'est pas un article indifférent, il doit être dans les mêmes proportions que pour le chauffage dont il sera parlé en donnant l'explication de la planche 4^e. Les *pelottes* qui conviennent aux cuisines sont celles dont on se sert pour les cheminées, les autres échaufferoient & cuiroient trop lentement. D'ailleurs les *porte-feu* devant être les plus hauts montés sur pied lorsqu'on y emploie le chauffage des cheminées, ceux-ci pour les cuisines deman-



seroient à être moins élevés si on employoit le chauffage des poëles.

Dans la maniere dont les cheminées de nos cuisines sont construites, ce feu de charbon de terre ne peut en général être appliqué à cet usage particulier, que pour les petits bourgeois, comme on le voit pl. 1 & pl. 3^e, pour les hôpitaux, les communautés, les hôtelleries où l'on donne à manger, les grands hôtels, ou de semblables endroits, dont la batterie de cuisine est de fer, ou de cuivre, & peut être suspendue, comme on le voit ici.

La planche 3^e représente une cheminée qui est la plus favorable pour donner & conserver de la chaleur.

Elle peut, de même que celle de la planche première, servir en même tems pour la cuisine & pour chauffer la piece; les deux coins à droite & à gauche cachent un pot-au-feu ou autre vaisseau pour cuire des nourritures.

Si on ne vouloit point employer ces deux coins à cet usage, ils seroient très-commodes pour garder sous sa main & à sa portée le chauffage nécessaire pour la journée: d'un côté on placeroit les *pelottes*, de l'autre on placeroit les braises, comme l'a imaginé dans sa maison le sieur Terrier, architecte, rue des Anglois.

Les ustensiles qui accompagnent cette cheminée dans la gravure sont, outre la pelle, un petit rateau pour séparer des cendres, lorsqu'on les enleve, les petites braises qui dans ce chauffage ne laissent pas de former une assez grande quantité pour mériter l'attention de ceux qui vont à l'épargne & au ménage.

La pincette à genouil & terminée en petite cuillère pour saisir aisément ces braises & les placer à volonté sur le feu, paroît être beau-

coup plus commode que nos badines & autres pincés à feu propres à l'usage du chauffage avec le bois.

Le petit marteau à pointe est nécessaire aux personnes qui voudront faire usage des grosses pelottes ; cet ustensile se met dans une des petites caisses que l'on place dans un coin de l'antichambre pour avoir son chauffage d'une journée , & qui se portent le matin auprès de la cheminée où l'on veut allumer du feu.

On n'oubliera point de faire remarquer en même tems , que pour ce chauffage il est un moyen sûr d'augmenter considérablement le renvoi de la chaleur du feu dans la chambre , & de l'y conserver long-tems , en retrécissant l'entrée du tuyau , à droite & à gauche , par une languette qui ne laisse d'ouverture que celle nécessaire pour le ramoneur : on aura aussi par ce moyen l'avantage d'être débarrassé de la fumée , si la cheminée y est sujette , & de pouvoir , hiver & été , lorsqu'on ne fera pas de feu , fermer cette ouverture avec une planche posée simplement sur les rebords de cette maçonnerie ; l'utilité de cette planche , relative à ce que j'ai dit page 27 de la 2^e partie de l'art d'exploiter les mines de charbon de terre , se reconnoitra en peu de jours.

La planche 4^e représente un porte-feu de la construction la plus ordinaire , & par conséquent de la moindre dépense , & qui peut convenir généralement à de grandes pièces. Ce qu'il y a à y observer particulièrement , c'est la hauteur à laquelle il doit être monté sur pied. N^o 1.

Quelque simple que soit la manière d'arranger les *pelottes* dans les *porte-feu* , il y a cependant une sorte d'art ou d'intelligence qui



en varie l'effet, l'agrément, la continuité & l'égalité, soit dans les cheminées d'appartemens, soit dans les cuisines, soit dans les poëles; l'idée que l'on peut en prendre par la figure quatrieme n'est que générale, l'expérience instruira sur cet article en peu de jours; on va néanmoins essayer de diriger à cet égard, autant qu'il est possible, pour le cas où l'on veut avoir un très-grand feu, & pour celui où l'on voudroit avoir un feu de ménage.

*Maniere d'arranger le charbon de terre
apprêté, pour le chauffage dans les che-
minées.*

On commence par garnir le fond du fer à feu (planche IV) de pelottes neuves & de pelottes de la veille entremêlées jusqu'à l'épaisseur de deux ou trois doigts (1) ; sur ce premier lit on place quelques morceaux de menu bois, auquel on met le feu; une allumette suffit pour cela, sinon quelques charbons & quelques coups de soufflet jusqu'à ce que le menu bois soit allumé, en font l'affaire; on recharge le porte-feu jusqu'au comble de pelottes neuves & de pelottes vieilles entremêlées de *houille brute* placée sur le devant du grillage afin d'animer le feu & de lui donner de la force. On surmonte ce second lit, selon le degré de force qu'on veut donner au feu, d'une ou trois rangées

;) Je parle ici de *pelottes*, telles que je les fait faire pour moi, qui sont plus volumineuses que celles qui vont être débitées, & que je crois plus avantageuses.

de pelottes entieres & couchées en travers sur le côté, ce qui en comporte 4, 5 ou 6 de face, entremêlées de quelques morceaux de charbon de terre pur en plus grande ou en moindre quantité, selon le tems plus ou moins froid. Le tout se recouvre de pelottes restées du feu de la veille, réduites en braises, de *houille brute*, en observant que dans tout cet entassement l'air & le feu puissent se faire jour. Si les *pelottes* ou le charbon pur viennent à se coller ensemble, ce qui arrive quelquefois, on les sépare avec l'espece de broche représentée à la planche III.

Dans tout cet arrangement il faut observer avec grande attention de conserver par-tout beaucoup d'air, en évitant de trop entasser ce chauffage en morceaux.

Lorsqu'on ne veut faire qu'un petit feu bourgeois; au lieu de mettre des pelottes entieres sur le haut, on acheve de surmonter le portefeux de pelottes en morceaux, toujours recouvertes de vieilles pelottes restées de la veille. Quand il est allumé, on jette par-dessus, pour qu'il ne se consume pas trop vite, du charbon de terre en poussier trempé avec un peu d'eau.

Feux de poëles.

Pour échauffer un appartement avec un poële il ne faut pas employer les pelottes destinées aux cheminées, parce que non seulement elles donneroient une chaleur trop forte, mais encore parce qu'elles préjudicieroient à ce fourneau; le poële doit avoir deux portes l'une au-dessus de l'autre, l'une pour la facilité de se



débarrasser des cendres, l'autre pour ajouter des pelottes quand on le veut. Cette deuxième porte, qui est pour le service du chauffage, peut être située sur le derrière du poêle.

Maniere de disposer les pelottes dans les poëles.

Le grillage qu'on adapte sur le sol du poêle doit avoir un rebord sur le devant, si la porte est de ce côté, & il doit être élevé de quatre à cinq doigts pour les cendres; on peut même se passer de gril, on croise quelques morceaux de bois sec les uns sur les autres; dès qu'ils commencent à brûler on arrange les pelottes les unes sur les autres en les croisant sans trop les serrer ni les éloigner, de manière que la flamme puisse se répandre partout.

Il est de ces charbons, dont le feu dure communément 12 à 15 heures sans qu'il soit besoin d'y toucher; on peut après ce tems les recouvrir avec du charbon de terre en poussier & mouillé; ils peuvent alors se continuer 6 à 7 heures de plus, ce qui arrive aux fortes terroules des environs de Liege; ce sont uniquement les braises de poëles dont on peut se servir pour les fourneaux.



TABLE DES TITRES.

*A*VERTISSEMENT. Pag. I

- D*ES avantages des feux de houille pour le chauffage, & pour les besoins domestiques. 1
- Des phénomènes particuliers au feu de houille.* 19
- De la nature du feu de houille relativement à la santé.* 37
- De la vapeur, de l'odeur & de la fumée du charbon de terre.* 99
- De la poussière ou cendre, & de la fumée du charbon de terre.* 121
- Lettre de M. Del-Waide, Licencié en Médecine de la Faculté de Louvain, ancien Préfet du Collège des Médecins de Liège, sur l'effet attribué à la houille, de nuire à la poitrine.* 167
- Extrait des registres de l'Académie Royale des Sciences.* 184.
- Décret de la Faculté de Médecine de Paris.* 191





Déclaration du Collège des Médecins de Liege. Pag. 197

Avis des Médecins de Valenciennes. 206

Avis communiqué au Bureau d'administration de l'hôpital général de la Charité & Aumône générale de Lyon, par le Médecin de cette maison. 209

Certificat de MM. les Recteurs & Administrateurs de l'hôpital général de la Charité & Aumône générale de Lyon, en conséquence de l'avis précédent. 212

Délibération de la Société de Médecine de Londres. 216

Certificat du Bureau de l'Hôtel-Dieu de la ville de Saint-Etienne en Forez. 220

Notice abrégée pour l'intelligence des figures. 223

Manière d'arranger le charbon de terre apprêté, pour le chauffage dans les cheminées. 226

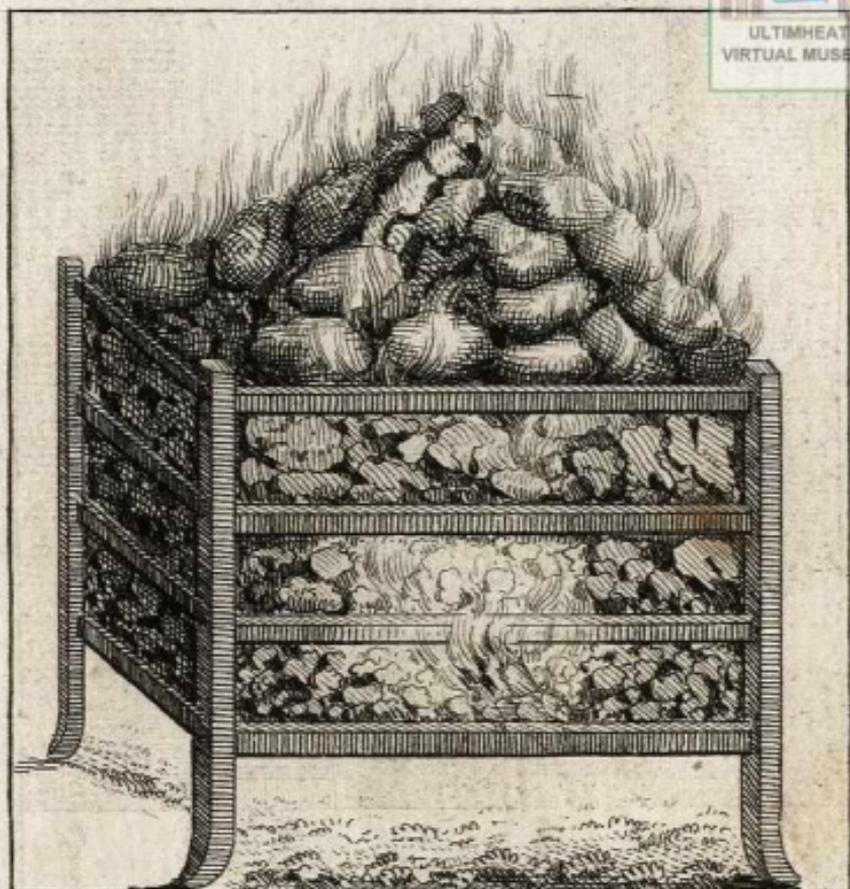
Feux de poëles. 227

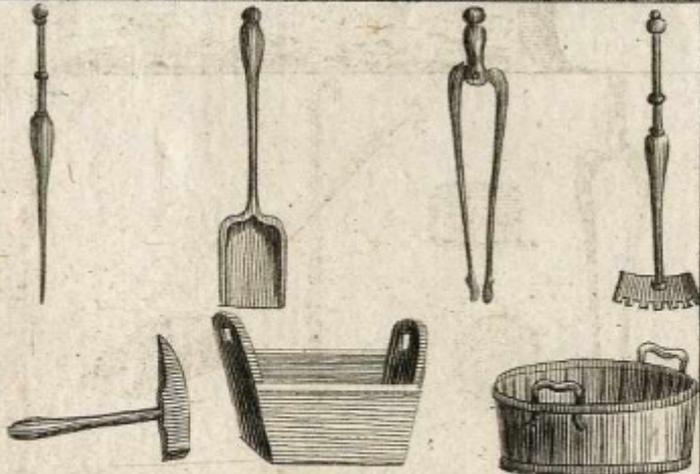
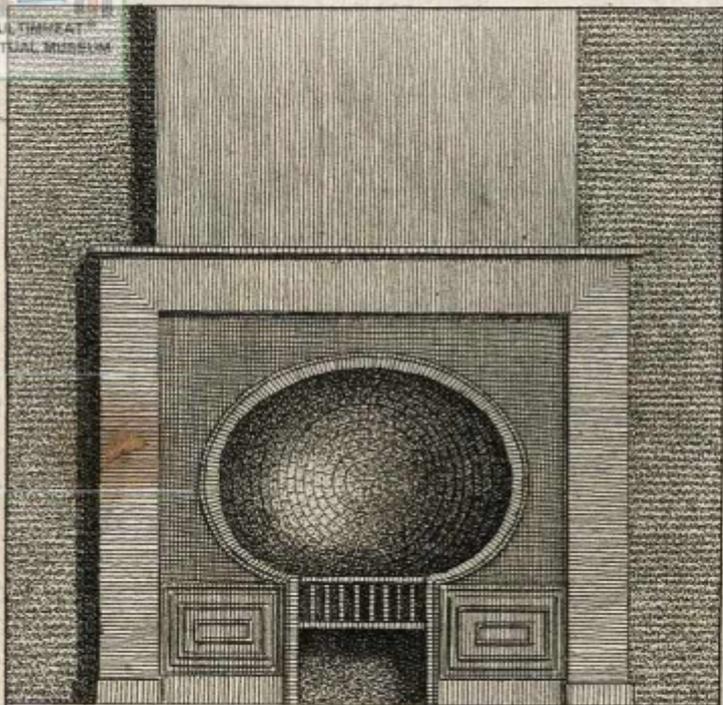
Manière de disposer les pelotes dans les poëles. 228

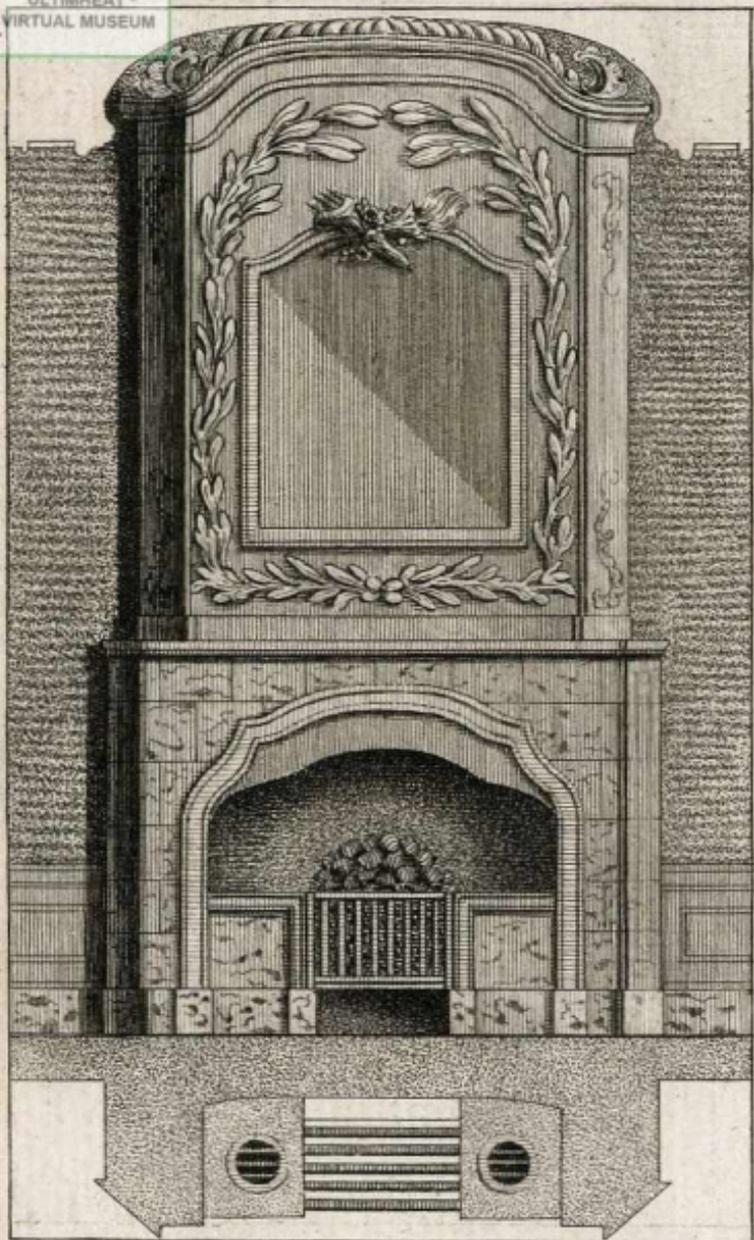
APPROBATION.

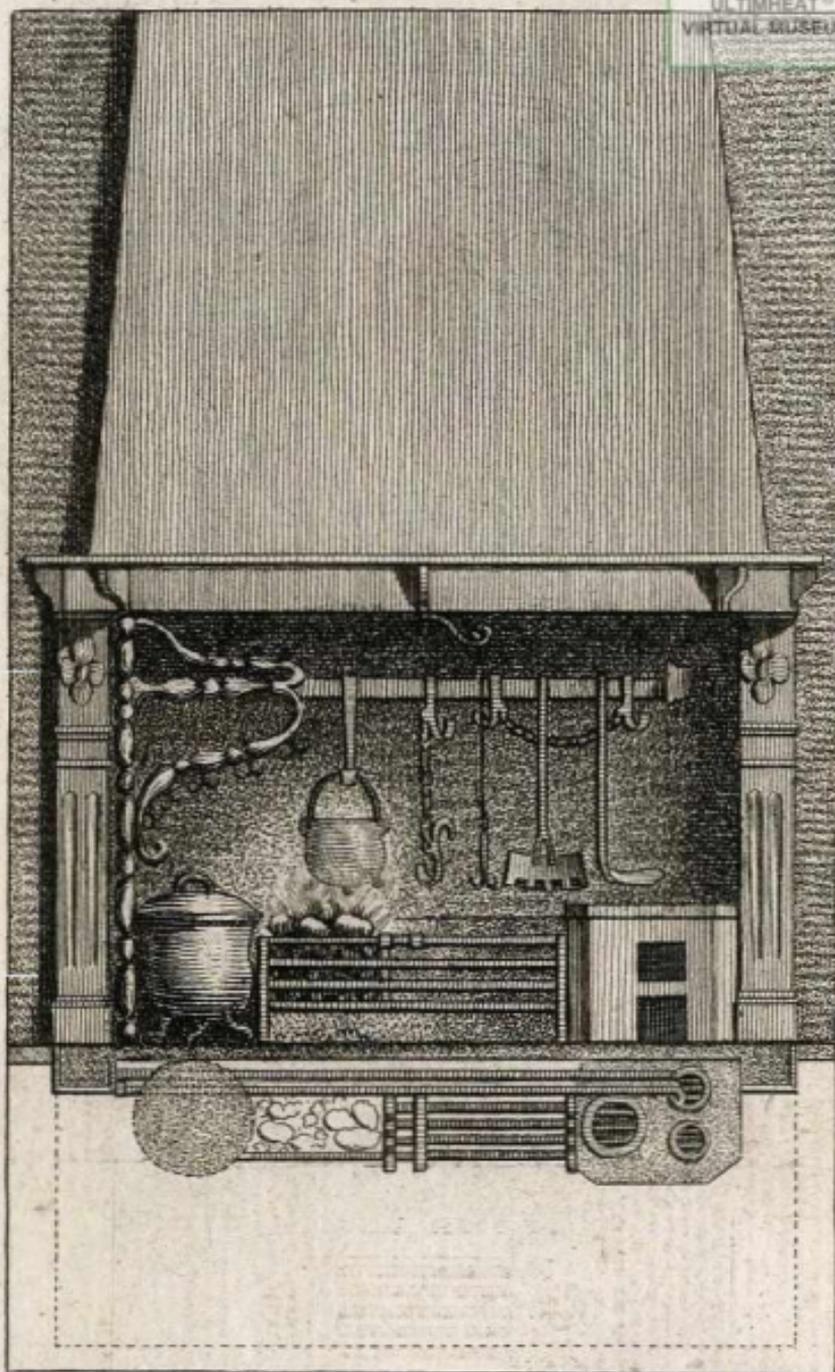
J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui a pour titre : *Mémoires sur la nature, les effets, & les propriétés du charbon de terre apprêté, &c.* Cet ouvrage, considéré relativement aux vues patriotiques qui déterminent l'Auteur à le publier, ne peut qu'être utile. A Paris ce 6 Avril 1770. LASSONE.

Dans le Cahier in-folio, page 28, la note 1 est tronquée, & à retrancher en entier, ainsi que dans cette brochure, page 139.











MEM. S.
LE CHARB.
DE TERRE